



PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 22
Présents : 17
Votants : 19

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le trois juin deux mille vingt-trois, s'est réuni au lieu habituel en séance publique sous la présidence de Monsieur Sylvain SCHERER, Maire.

Présents : M. SCHERER Sylvain, Mme PHILLODEAU Jocelyne, Mme BOUSSEAU Marie-Line, M. PEZET Thierry, Mme SERENNE Valérie, M. SCHERER Alban, Mme DOUSSET Noëlle, M. MORANTIN Michel, Mme LERAULT Marylène, M. L'HERMITE Denis, Mme LEFEVRE Yolande, M. GUIBOUIN Thierry, Mme QUELLEUX Anne-Françoise, Mme De FOUCHER de CAREIL Bérengère, M. FOUCHER Alexis, Mme LESAGE Florie, Mme MAY Morgan, M. AVRIL Fabrice.

Etaient absents : Mme MORVAN Isabelle, M. DOUSSET Guillaume,

Etaient absents représentés : M. CHAIGNEAU Jacques représenté par M. SCHERER Sylvain, M. DOUSSET David représenté par Mme LESAGE Florie

A été désigné secrétaire de séance : M. AVRIL Fabrice

ORDRE DU JOUR :

Approbation projet de changement de couverture et de pose de panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle polyvalente (Présentation du modèle économique)

Approbation du projet de liaisons douces et demande de subventions auprès du Département

Tarifs du restaurant scolaire 2023-2024

TRAITEMENT DE L'ORDRE DU JOUR :

Approbation du compte-rendu de la séance du 22 mai 2023

Portée à connaissance des décisions du Maire prises depuis le 27 mars 2023 en vertu des délégations données par le conseil municipal

N°	OBJET	DATE DECISION	MONTANT HT
13/2023	CONTRAT DE MAITRISE D'OEUVRE RELATIF AUX TRAVAUX DE RENOVATION THERMIQUE DU BATIMENT DE LA POSTE ET DE LA SUPERETTE DE FROSSAY CONCLU AVEC LA SOCIETE KASO: ANNULE ET REMPLACE LA DECISION N°05/2023	11/05/2023	11220,00€ HT
14/2023	ADHESION A L'ASSOCIATION DES MAIRES DU PAYS DE RETZ	01/06/2023	25€ net
15/2023	MARCHE PUBLIC N°2023F01 RELATIF AUX TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA RTE DES MARES CONCLU AVEC LA SOCIETE MABILEAU TP	02/06/2023	439 786,20€ HT

I PROJETS

1) *Approbation du projet de changement de couverture et de pose de panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle polyvalente (présentation du modèle économique)*

Comme proposé en séance du conseil municipal du 6 février 2023, Monsieur Sylvain SCHERER présente le projet d'implantation des panneaux photovoltaïques sur la toiture de la salle polyvalente sise 1 rue du Jaunais : 1049 m² sont ainsi exploitables pour accueillir ces panneaux.

Un rapport de l'état général de la couverture fait apparaître la nécessité de procéder dans un premier temps au remplacement de la couverture amiantée de la salle afin de pouvoir implanter les panneaux photovoltaïques sur une surface de façon pérenne.

Le système photovoltaïque installé serait composé de 537 panneaux avec une production annuelle de 237628.10 kWh. L'électricité produite sera autoconsommée par les équipements communaux avec vente du surplus. A l'inverse, en cas de consommation plus importante que la production, c'est le réseau Enedis qui fournira le complément nécessaire à la consommation de la Commune.

Le coût du projet est estimé à un montant de 691 735€ HT (62 885€ HT Maître d'œuvre, 417 850€ HT travaux de changement de couverture, 211 000€ HT pose des panneaux photovoltaïques).

Le cabinet d'études VALOENS a réalisé le modèle économique du projet d'investissement de la centrale photovoltaïque en toiture de la salle polyvalente qui est présenté ce soir. Il intègre un bilan énergétique. Le document est présenté sous la forme d'onglets se suivant dans un ordre logique.

La conclusion du cabinet d'études est la suivante :

- Le modèle économique est très favorable.
- Avec une part importante de la production vendue à l'acheteur de surplus, à savoir EDF Obligation d'achat (72 %), le modèle est peu dépendant du prix de l'électricité évité en autoconsommation individuelle (Salle polyvalente) et en autoconsommation collective (7 sites de consommation).
- Pour améliorer l'équilibre économique, il conviendrait de rattacher d'autres sites de consommation à l'opération, à condition que le prix de l'électricité évitée dépasse le prix de la vente à EDF Obligation d'achat.

- Le modèle est construit avec un apport en fonds propres de 100%. L'ensemble des valeurs considérées est hors TVA.

Fabrice AVRIL demande le planning prévisionnel des travaux. Monsieur le Maire précise que les travaux se dérouleront du mois d'octobre 2023 au mois d'avril 2024. Un système de protection des ouvriers sous la forme d'un filet doit être mis en place dans le gymnase au moment des travaux sur la toiture. Dans la salle des fêtes, cela n'est pas possible. De ce fait une fermeture de la salle des fêtes sera nécessaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés d' :

APPROUVER le projet de changement de la couverture et d'implantation de panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle polyvalente pour un montant estimé de 691 735€ HT.

- 2) *Approbation du projet de liaisons douces et demande de subventions auprès du Département*

Monsieur Sylvain SCHERER expose qu'à l'issue de son diagnostic « cœur de bourg », la Commune de Frossay a constaté que des améliorations étaient nécessaires au niveau de la sécurité routière : réduction de la vitesse aux entrées de bourg – desserte sécurisée de l'école publique – une mise en accessibilité des piétons – une augmentation et une sécurisation des pistes cyclables et des voies douces en général. Les comptages des véhicules et les données de vitesse indiquaient en effet une forte insécurité pour les riverains, les cycles et les piétons sur certains axes.

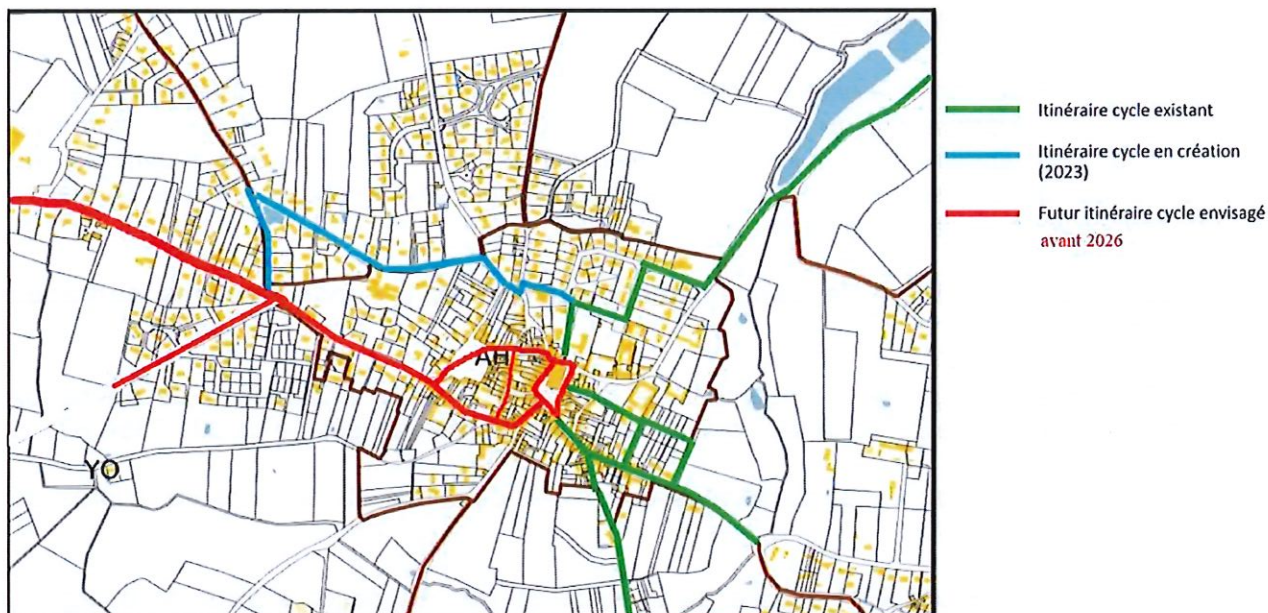
En 2020, les travaux d'aménagement des abords de l'école publique ont été réalisés afin de sécuriser le site.

En 2021-2022, la Commune a entrepris l'aménagement des rues de Nantes (RD n°98), Alexis Maneyrol, des Puits et de Saint Front qui constituent des voies fréquentées de desserte du bourg de FROSSAY.

En 2023, le projet consiste en l'aménagement de la route des Mares, un axe également majeur du centre bourg.

Les liaisons douces sont au cœur de ces aménagements afin de sécuriser la circulation des cycles et des piétons, tout en renforçant leur maillage sur le territoire. Outre le souci de renforcer la place du piéton et du cycle, ces pistes ont aussi vocation à faciliter la découverte de la commune.

Dans la continuité des aménagements déjà réalisés, il est proposé de finaliser le maillage de pistes cyclables dans le bourg de FROSSAY. Le Département, financeur à hauteur de 50% des investissements, souhaite avoir un plan du projet des aménagements à venir afin de programmer les subventions potentielles. Il vous est proposé le maillage suivant :



En vert : liaison douce bourg de Frossay/Migron (bord du Canal de la Martinière/Loire à vélo)

En vert : liaison douce attachée aux aménagements des rues de Nantes (RD n°98), Alexis Maneyrol, des Puits et de Saint Front autour de la mairie, de l'école et de l'Eglise

En bleu : liaison douce attachée à l'aménagement de la route de Mares

En rouge : les liaisons douces programmées sur les années 2023-2026

Les travaux d'aménagement de liaisons douces prévus sur les années 2023-2026 concerneraient les voies suivantes : rte des Mares et rte de Bellevue (700 mètres), voies communales n°28, n°29, n°31, rtes départementales RD 78, RD 6. Le coût prévisionnel de ces travaux figure dans le plan de financement ci-joint.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés d' :

APPROUVER le maillage de pistes cyclables dans le bourg de FROSSAY selon le plan ci-dessus pour un montant prévisionnel de 374 981€ HT,

AUTORISER le Maire à déposer tous les dossiers de demandes d'aide financière auprès des organismes et collectivités territoriales subventionneurs,

AUTORISER le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

II FINANCES

3) Tarifs du restaurant scolaire 2023-2024

Monsieur Sylvain SCHERER explique que la société API RESTAURATION est prestataire de la Commune au niveau de la restauration scolaire depuis l'année 2017. La société a remporté le marché public lancé en 2021. Les prix appliqués par la société API à l'issue de la consultation étaient semblables à ceux de l'année 2021. Cependant, il faut noter que la révision prévisionnelle des prix en 2023 est annoncée à 13.22% d'augmentation des prix des repas facturés par la société API RESTAURATION (cf courrier API RESTAURATION du

17/04/2023). Ceux-ci ont globalement évolué d'environ 17.47% depuis l'année 2018 (y compris la révision prévisionnelle de 13.22% en 2023).

Par ailleurs, les coûts de fonctionnement du restaurant scolaire ont évolué de 10.72% depuis 2018.

Au regard de l'ensemble de ces éléments et au vu de la prestation de qualité fournie par le service, la commission finances-ressources humaines réunie en sa séance du 27 avril 2023 a proposé d'augmenter les tarifs du restaurant de 40 centimes par repas.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés de :

- **VOTER** les tarifs suivants sur l'année scolaire 2023-2024 :

- Maternelle : 4€
- Primaire : 4.20 €
- Tarif spécifique (repas fourni par la famille/PAI) : 1.90€
- Adulte : 5.50€

Questions diverses

AVANCEMENT DES PROJETS EN COURS

1) PROJET DE DEPLACEMENT DE LA MAISON DE RETRAITE

Une séance d'audition des cabinets d'études de maîtrise d'œuvre concernant la reconstruction de l'EHPAD a eu lieu le lundi 22 mai. Atlantique Habitations, porteur du projet, a procédé au choix du maître d'œuvre et au lancement des études correspondantes.

2) PLAN DE LA COMMUNE

Le projet de plan de la commune a été finalisé ; il doit être envoyé à chaque conseiller municipal afin que chacun puisse l'observer attentivement et remonter les anomalies potentielles.

3) TERRAINS DE FOOTBALL

Un entretien mécanique du terrain d'honneur a été commandé à la société ECHO-VERT (défeutrage, sablage, décompactage, brossage, regarnissage) pour un montant de 6271.32€ TTC. Suite au passage de la société au mois d'avril, Emmanuel a organisé un rendez-vous de contrôle et de mise au point avec la société, le mercredi 24 mai. Plusieurs points ont été remontés :

- Petits carrés sans pelouse
- Devant le but côté salle, 1m² sans herbe
- des mauvaises herbes, trèfles, marguerites un peu partout sur l'ensemble du terrain.

Une reprise a été demandée partout où cela est nécessaire. Un tri sélectif a été prévu afin de permettre une bonne reprise. Le paiement de la facture a été bloquée à ce jour.

4) AMENAGEMENT DE LA ROUTE DES MARES

La société MABILEAU TP est ressorti mieux disant de la mise en concurrence concernant les travaux prévus rte des Mares. La première réunion de préparation du chantier a eu lieu le 9 juin. *Il est indiqué que la route serait en sens unique au cours des travaux.*

5) TRAVAUX RTE DES CARRIS

Les travaux du Conservatoire du littoral et du Département se dérouleront en deux phases:

Du 3 juin au 31 juillet 2023, la restauration de l'ancien quai de la Maréchale et de l'ancien quai des Carris, la requalification du quai en bords de Loire, et la reconstruction des ruines de l'ancienne maison des Carris.

Du 1er septembre au 31 octobre 2023, la finalisation de la reconstruction des ruines de la maison des Carris (comprenant l'aménagement du belvédère), et la reprise du tronçon du chemin des Carris en piste agricole.

6) TRAVAUX DE RENOVATION THERMIQUE : EPICERIE – LA POSTE

Le maître d'œuvre a fait une proposition de travaux permettant de gagner en confort thermique :

- Pose de protection solaire
- Pose de grilles de ventilation naturelle
- Pose de chatières sur la toiture pour une bonne ventilation
- Remplacement des luminaires par des luminaires LED
- Peinture des façades
- Nettoyage et démoussage de la toiture

Ces travaux sont estimés à hauteur de 60 000€.

ACTIONS CULTURELLES ET EVENEMENTS A VENIR

7) TRANSMISSION DE LA FLAMME OLYMPIQUE

Le Comité Départemental Olympique et Sportif de Loire-Atlantique organise "Le Relais de la Journée Olympique" du 19 au 23 Juin 2023.

Dans le cadre de cet événement, et en tant que commune labellisée Terre de Jeux 2024, un moment convivial d'une dizaine de minutes sera organisé lors de l'arrêt des cyclotouristes le jeudi 22 juin entre 12h43 et 12h58, devant la mairie.

8) FORUM DES ASSOCIATIONS

La première réunion d'organisation a eu lieu le 28/04.

28 associations ont répondu favorablement. *Mme Morgan MAY demande si ce nombre est habituel. Mme Serenne confirme et précise qu'il peut y avoir d'autres associations qui s'inscrivent au dernier moment.*

9) EXPOSITION DE L'ASSOCIATION AEROPLANES DU 13 AU 15 OCTOBRE 2023

L'association « Les avions » nous propose du jeudi 12 octobre 2023 au dimanche 15 octobre une exposition à la salle des fêtes dans le cadre du centenaire du décès d'Alexis Maneyrol. Il est question de demander à la famille si elle souhaite participer à une cérémonie qui serait organisée en l'honneur

de l'aviateur devant la stèle sur la Place du Calvaire. Un passage d'avions pourrait être prévue également.

10) BIBLIOTHEQUE

Un évènement est en cours de préparation avec les autres communes de la CCSE : Projet de bibliothèque en fête sur la semaine du 16 au 22 octobre sur la thématique suivante : « Lire autrement ».

ORGANISMES EXTERIEURS

11) ASSOCIATION SOIN SANTE :

Le dernier conseil d'administration réuni le 25/04 fait apparaître des difficultés financières importantes. L'association a reçu une aide de l'ARS en 2023 ; elle demande une aide des communes à hauteur de deux euros par habitant.

Monsieur Thierry PEZET explique qu'il existe une masse salariale importante employée par l'association. L'association a notamment engagé quatre médecins (trois ETP, équivalent temps plein) pour le cabinet médical de Vue et ceux-ci ne fournissent que trois RDV par heure. Le déficit structurel atteint 140 000€ en 2022 et l'association doit également environ 277 000€ à l'URSSAF/AG2R au 31 décembre 2022. Il ne semble pas raisonnable d'abonder le budget de l'association dont le déficit risque d'être le même chaque année. Anne-Françoise QUELLEUX dit qu'ils effectuent un audit. Il faut voir les résultats. M. Thierry PEZET met en avant le manque de restructuration. La masse salariale prend trop de place dans le chiffre d'affaire. Anne-Françoise QUELLEUX dit que tous les centres de soin sont dans ce cas.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD-ESTUAIRE

12) ETAT ET CONSOMMATION DES BATIMENTS COMMUNAUTAIRES : BILAN

La CCSE travaille sur l'élaboration d'un Schéma Directeur Immobilier et Energétique de ses bâtiments afin d'établir un bilan et un plan d'actions.

Trois bâtiments concernés à Frossay : le Quai vert, la maison des jeunes, et l'ALSH.

13) POINT INFOS SUR LA CYBERATTAQUE

Virus et demande de rançon détectés le 24/05/2023 : 2 serveurs infectés (logiciel urbanisme). L'ensemble des autres serveurs et les liens internet ont été coupés rapidement pour éviter la propagation. Les investigations sont en cours avec un prestataire extérieur. Cela peut durer environ 3 semaines à partir de l'attaque avant une remise en route. C'est la PJ de Rouen qui suit l'affaire, compte tenu du virus introduit. L'activité (hors messagerie) a redémarré pour Corsept, Frossay, Paimboeuf et les services sociaux CCSE basés à St-Père.

14) SYNDICAT D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE

La CCSE adhère au Syndicat d'Aménagement Hydraulique. En 2016, l'Etat a sollicité les EPCI situés sur le territoire du Syndicat d'Aménagement Hydraulique pour mener une étude visant à identifier les modalités de mise en œuvre de la compétence GEMAPI, en tenant compte des EPCI et des structures syndicales exerçant toute ou partie de cette compétence sur les bassins versants et les systèmes d'endiguement de ce territoire.

Cette étude a été portée par Pornic Agglo Pays de Retz. Le comité de pilotage, qui réunissait l'ensemble des EPCI concernés (Nantes Métropole, CC Sud-Estuaire, CC Grand-Lieu Communauté, CC Sud Retz Atlantique, CA Pornic Agglo Pays de Retz, CC Challans Gois Communauté, CC Océan Marais de Monts, CC Pays St-Gilles Croix de Vie, CC Vie et Boulogne), a statué, le 19 octobre 2019 sur la constitution de 3 structures pour exercer la compétence GEMAPI :

- Une structure Grand Lieu / Estuaire
- Une structure Littorale, composée des territoires littoraux de la CCSE et de Pornic Agglo Pays de Retz
- Une structure Falleron Côtier, à l'intérieur du périmètre du syndicat mixte de la Baie de Bourgneuf

Afin d'engager le changement vers cette nouvelle organisation, la première étape tient dans la dissolution du SAH, afin que ses prérogatives, ses actifs et passifs et son personnel puissent être ventilés vers les structures ou intercommunalités identifiées.

Le comité syndical du SAH a voté le 7 mars 2023 la dissolution du SAH à la date du 30 juin 2023. Le personnel du Syndicat d'Aménagement Hydraulique Sud Loire est transféré, à compter de la dissolution du Syndicat (30 juin 2023) soit au Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf, soit au Syndicat Grand Lieu Estuaire, soit à la Communauté de Communes du Sud-Estuaire en fonction de la répartition proposée. Ainsi, la CCSE reprend le contrat de l'éclusier du Boivre, dans le cadre de la compétence GEMAPI (le Conseil communautaire en a délibéré le 20 avril 2023). Par ailleurs, la CCSE adhère au syndicat mixte GRAND LIEU ESTUAIRE, à compter du 1er juillet 2023, Mme BOUSSEAU Marie-Line a été désigné déléguée titulaire et M Alban SCHERER délégué suppléant.

15) ETUDE SUR LE POTENTIEL DES LIGNES DE COVOITURAGE SUR LE TERRITOIRE INTERCOMMUNAL

Une étude est en cours commune avec la CA de Pornic afin de déterminer le potentiel d'usage des lignes de covoiturage. Il a été demandé au prestataire d'étudier le potentiel de covoiturabilité sur les axes secondaires et intracommunautaires et de définir les points d'arrêt présentant une bonne accessibilité.

BREVIBUS : Extension à Corsept et St Père

16) PROJET DE STATIONNEMENT VELO SECURISE

L'idée initiale souhaitée par les élus.es membres du Comité de Pilotage « Mobilités » est d'équiper chaque commune de box à vélo afin d'accompagner le développement du vélo sur le territoire, de favoriser l'intermodalité (bus + vélo) et de bénéficier de la subvention régionale et du programme de financement ALVEOLE +.

Il a été répondu à la CCSE que les aménagements prévus sont trop onéreux par rapport à la fonction des box à vélo. La commune de Corsept a également décliné.

17) PROJET SPORTIF DE TERRITOIRE

Le rapport produit par le cabinet d'étude présente un niveau d'équipements élevé sur le territoire et notamment le nombre d'équipements ouverts au grand public pour la pratique libre témoignant d'une aspiration à développer le sport pour tous. Pas de tensions fortes repérées entre le niveau de pratique en clubs et le niveau d'homologation des équipements utilisés. Accessibilité PMR encore perfectible. Saturation sur quelques équipements.

18) COPIL DE LANCEMENT - SCHEMA DIRECTEUR CYCLABLE

Les élus.es ont validé l'actualisation du Schéma Directeur Cyclable dans l'objectif de développer un réseau cohérent, continu et hiérarchisé sur l'ensemble du territoire de la CCSE et ce à travers différentes composantes (aménagement, jalonnement, services, stationnement, animation & communication)

Un premier COPIL "Schéma Directeur Cyclable", composé des élus.es référents.es du groupe de travail Mobilité se réunira le 22 juin.

Date du prochain conseil municipal : 3 juillet 2023

Sylvain SCHERER



Maire

Fabrice AVRIL

Secrétaire de Séance

